

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 29.08.2022	Heure 10h20	Numéro 22.199	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Émile Blant

Titre : Mise en place urgente d'un dispositif de lutte contre la variole du singe

Contenu :

Le Conseil d'État est prié d'indiquer quelles mesures générales il met en place pour lutter contre le défi sanitaire que représente l'épidémie de variole du singe, et plus particulièrement :

- Comment va-t-il se préparer à une campagne de vaccination en organisant en amont les infrastructures, en lien avec les organes communautaires et parapublics concernés, pour garantir le déploiement rapide et adéquat des vaccins une fois leur acquisition réglée au niveau national ?
- Comment va-t-il mettre en place un dispositif de dépistage accessible rapidement à toute personne susceptible d'avoir contracté la maladie ?
- Quels seront les garanties et le soutien actif offerts aux personnes positives en termes de non-discrimination (coming out forcés au travail, notamment) ?
- Comment seront suivies les personnes isolées sur les plans psychosocial et professionnel ?
- Quelles seront les campagnes de communication destinées à informer la population et à prévenir la stigmatisation des personnes testées positives et des groupes à risque ?

Développement :

La situation sur le plan sanitaire en lien avec la variole du singe se dégrade en Suisse, avec une augmentation exponentielle des cas sur les dernières semaines. Et cela ne va pas s'améliorer en l'absence d'une véritable politique sanitaire sur la question. Cette maladie, le plus souvent bénigne, entraîne néanmoins parfois de fortes souffrances (allant jusqu'à nécessiter une hospitalisation sous morphine) et des conséquences dramatiques (cicatrices sur le visage pouvant conduire à la défiguration, autres conséquences à long terme encore inconnues) pour les personnes atteintes. Les « solutions » actuelles (isolement sans traitement, pendant plusieurs semaines) exposent les personnes à des conséquences psychologiques (isolement), sociales (coming out forcés) et professionnelles parfois graves. L'inaction des autorités est inadmissible, d'une part car elle minimise les conséquences de cette maladie sur les victimes et les enjeux de santé publique qu'elle représente, d'autre part car elle favorise une vision stigmatisante de cette maladie et de certains groupes à risque (LGBTIQ+, travailleuse-s du sexe), alors que toute personne ayant une vie sociale, affective et/ou sexuelle active est une potentielle victime de la maladie.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : OUI

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Émile Blant

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Hugo Clémence	Diane Skartsounis	Adriana Ioset
Christine Ammann Tschopp	Barbara Blanc	Cloé Dutoit
Johanna Lott Fischer	Patrick Erard	Céline Barrelet
Marc Fatton	Manon Roux	Léa Eichenberger
Emma Combremont	Richard Gigon	Juliette Grimm
Monique Erard		